

(N° 66.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 JUIN 1895.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée
d'examiner le Projet de Loi portant augmentation
du personnel des tribunaux de commerce de
Bruxelles, Gand et Liège.

*(Voir les nos 209 et 231, session de 1894-1895, de la Chambre
des Représentants; 62, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. LEJEUNE, Président; COOREMAN, LIMPENS, ECTORS,
CLAEYS-BOUÛAERT, le Baron DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, VAN
VRECKEM et AUDENT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les tribunaux de commerce de Bruxelles, de Liège et de Gand ont sollicité l'augmentation du nombre de leurs membres et la création de chambres nouvelles.

Le nombre des causes introduites en 1893-1894 devant chacune de ces juridictions, l'arriéré existant au 1^{er} août 1894 et se chiffrant pour Bruxelles à 1074, pour Liège à 621 et pour Gand à 200 affaires, enfin les considérations présentées par le Gouvernement pour établir que cette situation a pour cause l'insuffisance numérique du personnel, justifient entièrement le Projet de Loi auquel votre Commission vous propose de donner votre approbation.

Le Rapporteur,
AUDENT.

Le Président,
LEJEUNE.